

Monsieur Nicolas MELIET
Président du Syndicat Armagnac Ténarèze

A Mmes et MM. les Membres
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 27 novembre 2024

CONVOCAION AU COMITÉ SYNDICAL

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

le mercredi 4 décembre 2024 à 20 h 00

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
	Validation du procès-verbal de la réunion du 22/10/2024
	Finances
1	Budget de l'eau : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent
2	Budget de l'assainissement collectif : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent
3	Budget eau : décision modificative n° 1
4	Budget SPANC : décision modificative n° 1
5	Budget eau : admissions en non-valeurs
6	Budget SPANC : admissions en non-valeurs
	Affaires générales
7	Délibération relative à la redevance consommation d'eau et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
8	Délibération relative à la redevance performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025



S . A . T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Ressources humaines	
9	Modification du tableau des emplois et des effectifs
Technique	
10	Projet d'interconnexion avec EAU 47 sur la commune de FOURCÈS : plan de financement
11	Vente camion Mercedes
Questions diverses	

Vous remerciant pour votre présence, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le Président,



Nicolas MELIET

Depuis le 1^{er} août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.

Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.

À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.

Important : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous seront également adressés par mail. En cas d'impossibilité d'assister à la réunion et afin de respecter la règle de quorum, prière de contacter votre suppléant(e) dont le nom vous est mentionné ci-dessous. La liste des suppléants est également disponible sur le site internet du S.A.T.* (dans organisation/Comité Syndical). Vous pouvez nous contacter au ☎ : 05.62.09.82.99 afin d'obtenir les coordonnées de votre suppléant(e).

*Nom utilisateur : sat32 Mot de passe : CS

**N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion.
Merci de nous donner l'information avant lundi 2 décembre 2024, dernier délai.**